

QUATRE DIFFÉRENTS TYPES D'APPUI

- 1- Compléments de bourses
- 2- Bourses de déplacements interlaboratoires et de stages
- 3- Bourses de congrès
- 4- Bourses de maternité

1. COMPLÉMENTS DE BOURSES

Le Regroupement Op+lait offre des compléments de bourse pour les étudiants aux cycles supérieurs et les stagiaires post-doctoraux du Regroupement.

- Huit (8) bourses sont disponibles pour ce concours pour les étudiants du 2^e cycle et du 3^e cycle à hauteur d'un maximum de 10 000 \$/an.
- Une (1) bourse est disponible pour ce concours pour les stagiaires post-doctoraux à hauteur d'un maximum de 15 000\$/an.
- Date limite de soumission : 14 octobre 2021.
- Prochain concours à l'automne 2022.
- Renouvellement une fois pour les étudiants au 3^e cycle et les stagiaires post-doctoraux

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants du 2^e et 3^e cycle et stagiaires post-doctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise.
2. Le projet de recherche de l'étudiant aux cycles supérieurs ou du stagiaire post-doctoral doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des trois axes de recherche du Regroupement (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).
3. Les étudiants boursiers du FRQNT, FRQS, FRQSC, CRSNG, IRSC ou CRSH ne sont pas éligibles.
4. Le cumul de bourses jusqu'à concurrence de 27 500 \$ pour les étudiants à la maîtrise, 31 000 \$ pour les étudiants au doctorat et 50 000 \$ pour les stagiaires post-doctoraux sera permis.
5. Prendre note que la codirection par deux membres du Regroupement est fortement encouragée et sera prise en considération lors de l'évaluation des demandes.

Valeur et durée des bourses :

La valeur des bourses est d'un maximum de 10 000 \$ pour une année pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat et de 15 000 \$ pour les stagiaires post-doctoraux.

Critères de sélection :

Excellence académique (25 %), expérience/contributions à la recherche (25 %), leadership et implication sociale (20 %), pertinence du projet en lien avec les axes de recherche du Regroupement (20 %) et collaborations et/ou codirection (10 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer les bourses. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Exigences :

Les étudiants aux cycles supérieurs et les stagiaires post-doctoraux doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Documents à transmettre (dans un seul fichier PDF) :

1. Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur).
2. Les relevés de notes de tous les cycles des études universitaires (en français ou en anglais, sinon une traduction officielle doit être fournie).
3. S'il y a lieu, une page additionnelle pour la section Publications et Présentations.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).

Date limite de soumission : 14 octobre 2021.

2. BOURSES DE DÉPLACEMENTS INTERLABORATOIRES ET DE STAGES

Des bourses de déplacements sont disponibles afin de stimuler les collaborations, d'optimiser l'utilisation des plateformes, d'encourager les étudiants à se déplacer entre les laboratoires, chez les partenaires ou tout autre endroit pertinent à leur projet de recherche et leur formation.

- Plusieurs bourses, pouvant aller jusqu'à 500 \$ chacune, sont disponibles pour l'année 2021-2022 pour les étudiants du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et les stagiaires post-doctoraux.
- Les bourses pour déplacements ne peuvent être rétroactives à un déplacement ayant déjà eu lieu lors du dépôt de la demande.
- Concours ouvert en tout temps.

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle et les stagiaires post-doctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise.
2. Les études doivent s'inscrire dans les thèmes de recherche d'un des trois axes du Regroupement (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).

Valeur des bourses :

La valeur des bourses est d'un maximum de 500 \$. Les dépenses admissibles sont les frais de déplacements, de logement et de repas.

Critères de sélection :

Pertinence du projet de stage et de la collaboration (50 %) et valeur ajoutée pour la formation de l'étudiant (50 %).

Exigences :

Les étudiants doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Documents à transmettre (EN TOUT TEMPS) :

Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur) doit être soumis à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca). Les réponses seront transmises dans le mois suivant la réception des demandes.

3. BOURSES DE CONGRÈS

Des bourses de congrès sont disponibles afin de permettre aux étudiants du 2^e et 3^e cycle et stagiaires post-doctoraux d'aller présenter leurs résultats de recherche dans un congrès.

- **Étant donné la situation actuelle et les contraintes possibles liées aux déplacements, pour ce concours : 2 possibilités**
 1. **Congrès virtuel** : des prix de 200\$ seront remis directement aux étudiants sélectionnés qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en virtuel.
 2. **Congrès en présentiel** : des bourses de congrès d'un maximum de 1 000 \$ pour un congrès qui a lieu en dehors du Québec, et 500 \$ autrement seront offertes aux étudiants sélectionnés qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en présentiel pour couvrir les frais (ou une partie des frais) en lien avec ce congrès.
- Concours ouvert. Date limite de soumission : 14 octobre 2021.
- Le prochain concours aura lieu à l'hiver 2022.
- Les bourses de congrès ne peuvent être rétroactives à un congrès ayant déjà eu lieu lors du dépôt de la demande.
- La priorité sera accordée aux étudiants n'ayant pas encore été financés durant leur programme d'études.

Critères d'admissibilité :

1. Les bourses sont disponibles pour les étudiants du 2^e et 3^e cycle et stagiaires post-doctoraux des membres du Regroupement inscrits dans une université québécoise afin d'aller présenter leurs résultats de recherche dans un congrès à titre d'auteur principal.
2. La priorité sera accordée aux étudiants n'ayant pas encore été financés durant leur programme d'études.

Valeur des bourses :

- **Étant donné la situation actuelle et les contraintes possibles liées aux déplacements, pour ce concours : 2 possibilités**
 1. **Congrès virtuel** : des prix de 200\$ seront remis directement aux étudiants sélectionnés qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en virtuel.
 2. **Congrès en présentiel** : des bourses de congrès d'un maximum de 1 000 \$ pour un congrès qui a lieu en dehors du Québec, et 500 \$ autrement seront offertes aux étudiants sélectionnés qui participeront (présentation orale ou par affiche) à un congrès en présentiel pour couvrir les frais (ou une partie des frais) en lien avec ce congrès.

Critères de sélection :

Pertinence du congrès par rapport au projet de recherche et à la formation de l'étudiant ou du stagiaire post-doctoral (30 %) à sa formation (30 %) et à la programmation de recherche du regroupement (40 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer les bourses. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Exigences :

Les étudiants doivent participer aux activités de formation du Regroupement.

Document à transmettre :

Le formulaire d'application (à compléter avec l'aide du directeur).

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).

Date limite de soumission : 14 octobre 2021.

4. BOURSES DE MATERNITÉ

Une aide financière est disponible pour les étudiantes du 2^e et du 3^e cycle.

- Montant de la bourse : 4 000\$ pour un trimestre.
- Aide financière disponible en tout temps tant que la disponibilité des fonds le permet.
- Concours ouvert en tout temps.

Critères d'admissibilité :

1. L'aide financière est disponible pour les étudiantes du 2^e et du 3^e cycle des membres du Regroupement Op+lait inscrites dans une université québécoise.
2. Le projet de recherche de l'étudiante aux cycles supérieures doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'au moins un des trois axes de recherche du Regroupement Op+lait (s.v.p. vous référer au [site web](#) du Regroupement).
3. Les étudiantes boursières du FRQNT, FRQS, FRQSC, CRSNG, IRSC ou CRSH ne sont pas éligibles, car elles sont admissibles à recevoir des prestations de congé parental de ces grands organismes subventionnaires.
4. Les étudiantes ne doivent pas être « salariées » et admissibles à recevoir des prestations du RQAP.
5. Les étudiantes doivent être inscrites à temps plein à un programme d'études précédant le trimestre durant lequel l'accouchement est prévu et doivent s'engager à avoir le statut plein temps ou rédaction au trimestre suivant le congé.
6. Le cumul de bourses de l'étudiante jusqu'à concurrence de 27 500\$ pour les étudiantes à la maîtrise et 31 000\$ pour les étudiantes au doctorat sera permis.

Valeur et durée de l'aide financière :

La valeur de la bourse est de 4 000\$ pour un trimestre.

Documents à transmettre (EN TOUT TEMPS) pour le dossier de candidature :

1. Le formulaire d'application dûment complété
2. Un certificat médical attestant la date de l'accouchement

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel (josee.labrie@umontreal.ca).

Les réponses seront transmises dans le mois suivant la réception des demandes.